

## La firme

est membre de la Chambre Belge des Déménageurs (CBD) est en règle avec toutes les prescriptions légales en matière de compétence professionnelle et de fiabilité. En tant que "Déménageur Agrée" il adhère aux principes de qualité suivants:

1. Se conformer aux pratiques du commerce, dans le respect de la réglementation comptable, fiscale et sociale
2. Travailler sur base d'un devis et/ou tarifs clairs et détaillés et des conditions générales de la CBD s'y rattachant
3. Assurer correctement l'exécution de la prestation de services convenue
4. Attirer l'attention des clients sur les risques éventuels et les informer dûment sur les modalités d'assurances
5. Faire appel à du personnel qualifié, fiable et formé pour l'exécution des prestations de services
6. Utiliser des véhicules, élévateurs, échelles et autres outils, aménagés spécialement pour l'exécution de travaux de déménagement, et qui sont sûrs, agréés et correspondent aux normes techniques
7. Fournir du matériel d'emballage approprié et respectant les normes de l'environnement
8. Prendre soin des objets et meubles confiés en garde-meubles en "bon père de famille" dans des locaux aménagés spécialement à cet effet et où la sécurité est assurée
9. Etablir une facture correcte et contrôlable
10. Se faire connaître en affichant le logo "Déménageur Agrée"



